



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

ARCHIVES

Approbation d'une convention de prêt de matériel à titre gratuit à l'Association des Amis de Madeleine Delbrêl

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22 5°,

vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 octobre 2021 portant délégation de pouvoirs du Conseil au Maire,

considérant que la commune d'Ivry-sur-Seine est propriétaire d'une vitrine destinée aux expositions du service Archives-Patrimoine,

considérant que l'Association des Amis de Madeleine Delbrêl a demandé à la commune d'Ivry-sur-Seine la mise à disposition de ces six vitrines afin de mettre en valeur des documents d'archives dans le cadre d'une présentation publique le 20 mars 2024,

vu la convention de mise à disposition, ci-annexée,

DECIDE

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de mise à disposition du matériel au profit de l'Association des Amis de Madeleine Delbrêl afin de mettre en valeur des documents d'archives dans le cadre d'une présentation publique le 20 mars 2024.

ARTICLE 2 : INDIQUE que ladite convention est consentie pour une durée de trois jours, à compter du retrait du matériel, soit du 14 mars au 25 mars 2024.

ARTICLE 3 : DIT que ce prêt est réalisé à titre gratuit.

ARTICLE 4 : CHARGE la directrice générale des services de l'exécution de la présente décision qui lui sera communiquée.

ARTICLE 5 : AMPLIATION de la présente décision sera adressée à l'emprunteur.

FAIT EN MAIRIE LE 14 MAR. 2024

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 14 MAR. 2024

RECU EN PREFECTURE

LE 14 MAR. 2024

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE

LE 14 MAR. 2024

NOTIFIE

LE

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine,

Et par délégation



Boukary GASSAMA

Adjoint au Maire

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif est de deux mois à compter de la notification/publication de la présente décision.